

**COMMUNE DE**  
**LA LOUPTIERE THENARD**

**Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs**

**- DICRIM -**



**RISQUES MAJEURS**  
Apprenons les bons réflexes !

**- Document à conserver –**

Madame, Monsieur,

Ce document relatif à votre sécurité est d'une TRÈS GRANDE IMPORTANCE, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a le droit à une information dite « préventive » afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que votre commune a élaboré également son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'évènement important.

Ce document vous permettra de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

Le Maire,

Article L721-1 du Code de la Sécurité intérieure :

« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires. »

# Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.



**l'évènement = l'aléa**



**les enjeux**



**le risque**

**Il existe plusieurs types de risques :**

**Les risques naturels** (inondation, mouvement de terrain...)

**Les risques technologiques** (industriel, nucléaire, transport de matières dangereuses...)

**Les risques météorologiques**

**Les risques sanitaires** (pandémie...)

**Un risque est dit “majeur” :  
si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.**

## Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L125-2 du Code de l'Environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de **LA LOUPTIERE-THENARD** peut être exposée.

Il a pour objectif de vous **sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter** en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

# A quels risques sommes-nous exposés à La Louptière-Thénard ?



**Risques répertoriés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)**  
**Pour en savoir plus sur ces risques, consulter le DDRM (en mairie ou sur**  
**[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr))**

## Les risques naturels :

### - les mouvements de terrain :

- Retrait gonflement des sols argileux « aléa moyen »
- Cavités (ou effondrements)

## Les risques technologiques :

### - nucléaire :

- PPI CNPE (approuvé le 31/07/2019) dispositif de stockage et de distribution des comprimés d'iodure de potassium

### - Transport de Matières Dangereuses :

- Gazoduc
- RD et voies communales

D'autres risques peuvent être signalés, qui ne sont pas uniquement propres à cette commune mais auxquels le territoire peut être confronté :



Les risques météorologiques :  
tempête de 1999, fortes neiges...



Les risques sanitaires :  
pandémie, canicule...

## Catastrophes naturelles reconnues :

- 29/12/1999 : Inondations et/ou coulées de boues, Mouvements de terrain – INTE9900627A
- 10/09/2013 : Inondations et/ou coulées de boues – INTE1322057A
- 18/05/2021 : Sècheresse – INTE2114775A

(Source :[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))

**L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes.  
Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.**

# ALERTE DE LA POPULATION

En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante selon les besoins / évènements :

Le territoire a été divisé en 3 secteurs attribués à un élu (et un suppléant) pour diffuser l'alerte :

- en porte à porte,
- avec le porte-voix
- par téléphone

Un point de rassemblement a été retenu



la salle des fêtes





# Risque Transport Matières Dangereuses (TMD)

Le risque lié aux transports de matières dangereuses, appelé TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

## Le risque à La Louptière-Thénard

Les RD et rues communales sont des voies sur lesquelles peuvent transiter des véhicules contenant des matières dangereuses.

Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage毒ique.

La commune est également concernée par la traversée d'un gazoduc.



## Les mesures de prévention



Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des eaux...)

Des Plans d'ORganisation départementale des SECours (Plan ORSEC TMD) seront mis en œuvre si nécessaire.

## La signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses :

Les véhicules transportant des matières dangereuses sont identifiables par un des logos suivants apposé notamment à l'arrière du véhicule.



Matières explosives



Gaz



Matières inflammables



Solides inflammables



Matières spontanément inflammables



Matières comburantes



Matières toxiques



Matières radioactives



## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

### DÈS AUJOURD'HUI

- Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

#### Si vous êtes témoin :

- Donnez l'alerte : pompiers 18  
police 17,  
depuis portable 112

- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- Si votre véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au-moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

### PENDANT L'ACCIDENT

#### Si vous entendez l'alerte

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et entrées d'air, arrêtez les ventilations et climatisation.
- Éloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flamme ou d'étincelle.

### Écoutez la radio

Champagne FM Troyes 97.5

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne téléphonez pas
- Lavez-vous les mains en cas d'irritation, et si possible changez de vêtement.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

## Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



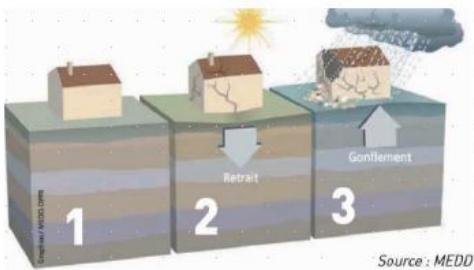
# Risques mouvement de terrain

## Retrait-gonflement des sols argileux : aléa moyen et les cavités



### Les argiles

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (en période sèche).



Cela peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures,...) pouvant rendre inhabitables certains bâtiments.

### Le risque « Argile » à La Louptière-Thénard

La commune se situe sur une zone d'aléa moyen : voir carte.

### Les mesures de prévention

Le ministère de l'Écologie a édité une plaquette d'information sur le risque « retrait gonflement des sols argileux ». **Comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel ?** et une brochure sur la nouvelle réglementation en vigueur depuis 2020.

### Les cavités (ou effondrements)

L'évolution des cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains, marnières) peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression ou un effondrement.



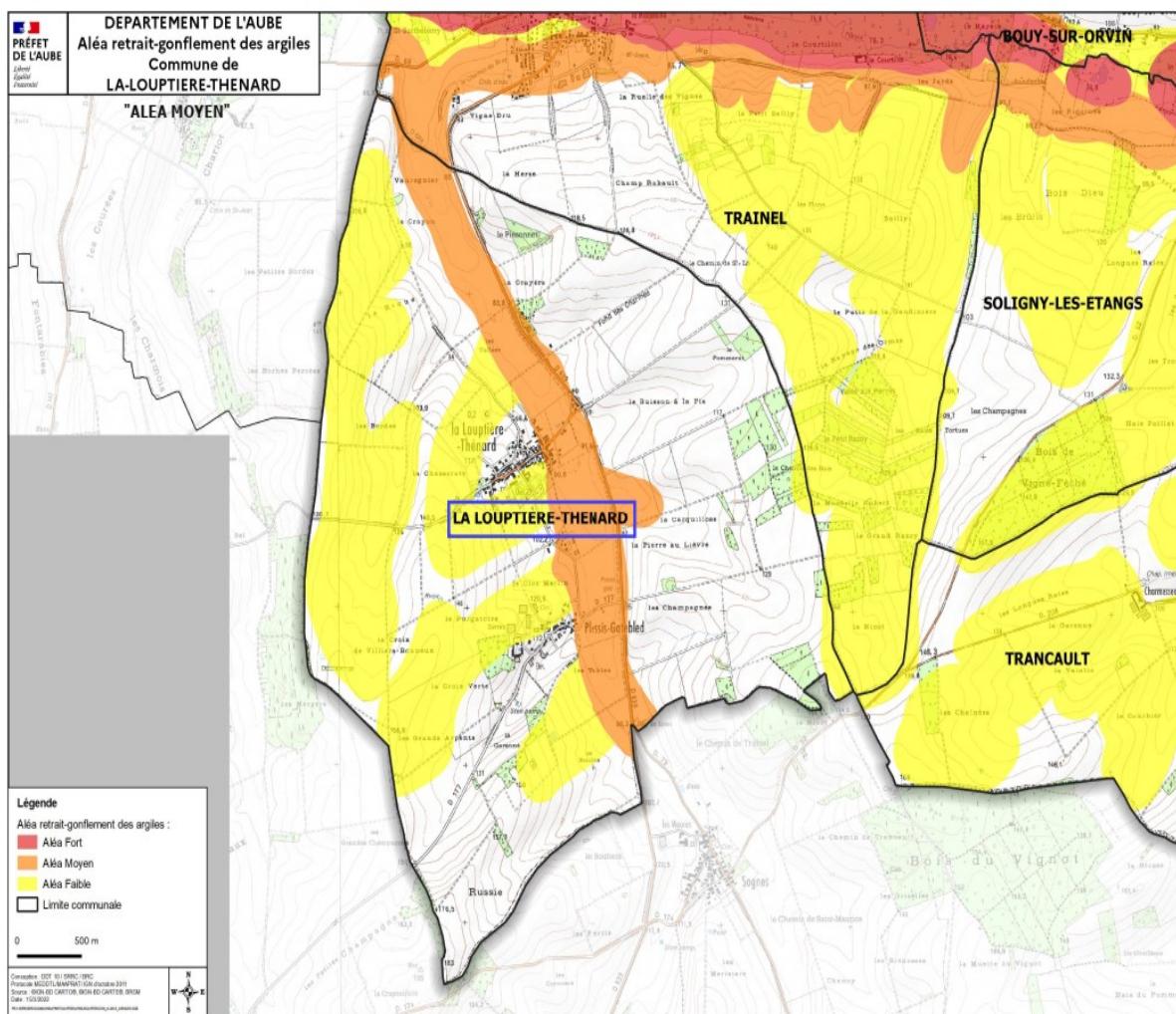
### Le risque « Cavités » à La Louptière-Thénard

Deux cavités (ou effondrements) se trouvent aux abords de la commune : voir carte.

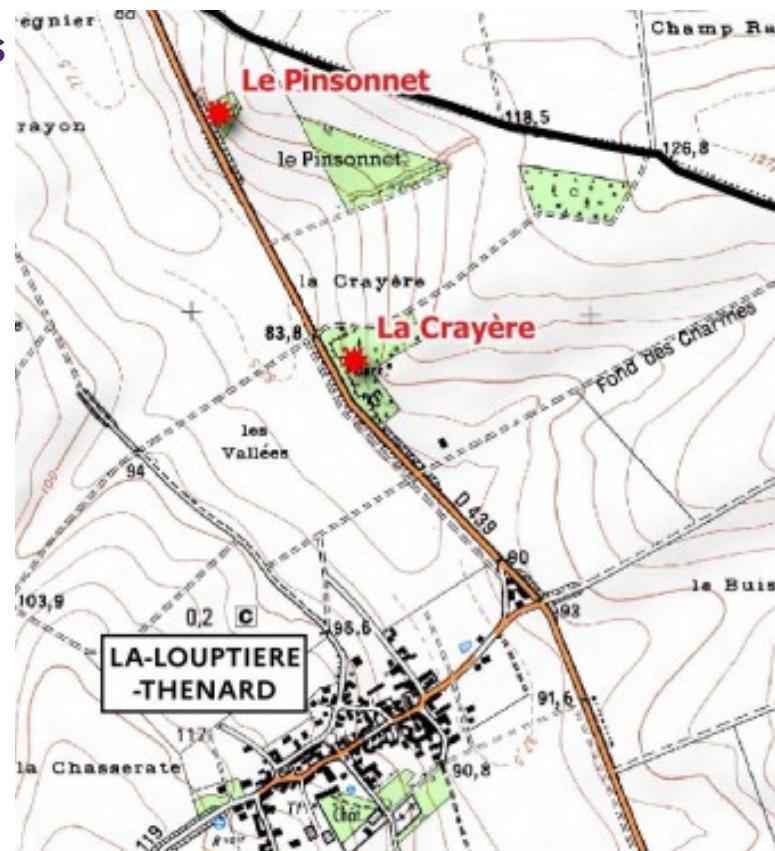
### Les mesures de prévention

En présence de cavités souterraines ou de marnières dont l'effondrement est susceptible de provoquer l'effondrement du sol (article L563-6 du code de l'environnement), **le maire doit en dresser la carte communale et le cas échéant l'inclure dans le DICRIM.**

## Carte des argiles



## Carte des cavités (ou effondrements)





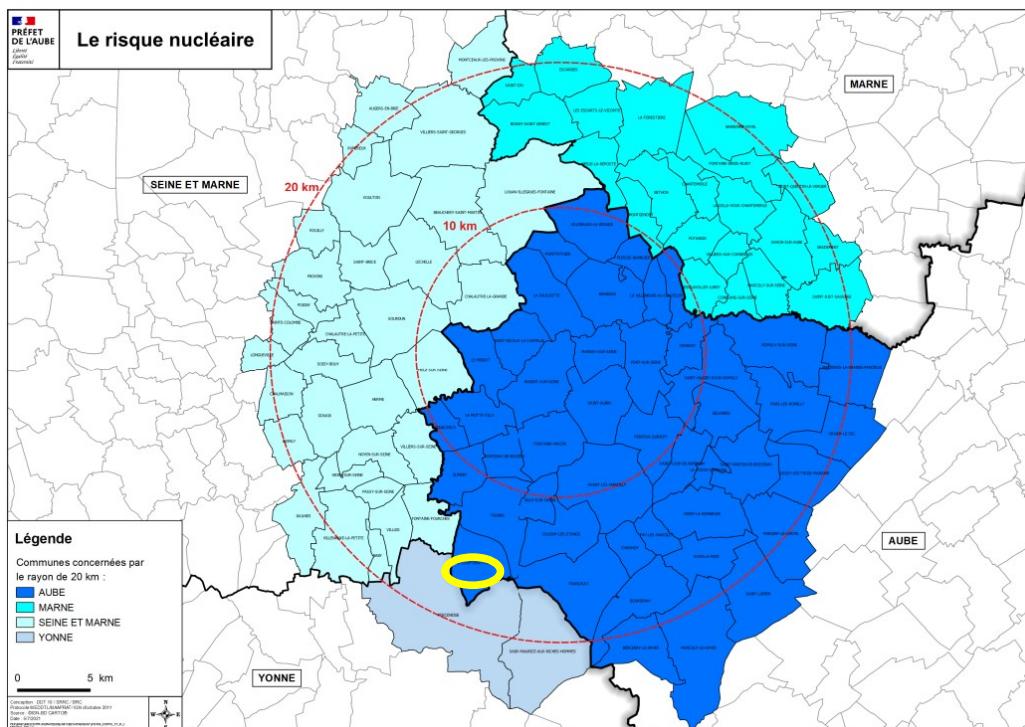
# Risque nucléaire

## Qu'est-ce qu'un risque nucléaire ?

Le risque nucléaire est la conséquence d'un accident conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et des enceintes prévus à cet effet. Il peut survenir lors d'accidents de transports de matière radioactives, lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments ou en cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle et notamment sur une centrale nucléaire.

## Le risque à la Louptière-Thénard

La Louptière-Thénard étant située dans le rayon des 20 km autour du CNPE (Centre Nucléaire de Production d'Electricité), elle peut être concerné par un accident nucléaire (*voir plaquette d'informations "Ayez les bons réflexes" du CNPE*).



## Les mesures de prévention

Un Plan Particulier d'Intervention (PPI) a été approuvé en juillet 2019, afin de planifier l'organisation de crise qui serait mise en oeuvre par les pouvoirs publics en cas d'accident survenant à la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine.

- |                     |  |
|---------------------|--|
| Parmi ces mesures : | - mise à l'abri des populations<br>- distribution des comprimés d'iodure de potassium<br>- éloignement temporaire ou évacuation. |
|---------------------|--|

## Les moyens de surveillance

Une surveillance permanente de l'installation et des rejets est exercée par le CNPE. Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (maire, pompier ou gendarmerie). Le maire déclenche alors le **Plan Communal de Sauvegarde** qui organise les secours et définit les points de rassemblement.



## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

### DÈS AUJOURD'HUI

- Prenez connaissance du signal d'alerte et des consignes de mise à l'abri.
- Renseignez-vous sur le point de rassemblement et de distribution des comprimés d'iodure de potassium.
- Consultez le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du CNPE de Nogent-sur-Seine [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)

### PENDANT L'ACCIDENT

#### Si vous entendez l'alerte

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et entrées d'air, arrêtez les ventilations et climatisation.
- Écoutez la radio (Champagne FM Troyes 97.5 ou 91.7 / France Bleu 100.5 ou 100.8).
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

### APRÈS L'ACCIDENT

Respectez les consignes données par les autorités

## Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



# L'ALERTE CNPE

## Le pack « sécurité » à préparer chez soi

radio à piles, lampe de torche matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes...), nourriture / eau, couvertures, vêtements, papier personnels, médicaments et notamment traitement quotidien.

## COMMENT VOUS PRÉPARER À L'ALERTE NUCLÉAIRE ?

Vous travaillez ou résidez dans la zone PPI autour de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine. Vous devez vous préparer en cas d'alerte nucléaire. Pour cela :

- > Rangez dans un même lieu, sec et à l'abri des enfants :
  - la boîte de comprimés d'iode (à disposition gratuitement en pharmacie sur présentation d'un justificatif de domicile),
  - cette plaquette d'information,
- > Listez les objets et documents à prévoir en cas d'évacuation (smartphone chargé et son chargeur, radio à piles et piles de rechange, vêtements de rechange, trousse de toilette, médicaments, papiers (identité, sécurité sociale...), moyens de paiement, nourriture sèche et eau en bouteille...).
- > Identifiez votre position au sein des périmètres sur la carte ci-contre ou, pour plus de précisions, dans le PPI consultable en mairie. Si vous vous situez dans le périmètre d'évacuation « immédiate » (en jaune sur la carte), renseignez-vous auprès de la mairie ou de la préfecture pour connaître le centre d'accueil et de regroupement attaché à votre domicile ou au lieu de scolarité de vos enfants.



**POSOLOGIE**  
(iodure de potassium 65 mg)

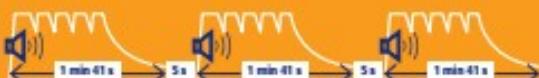
- > **ADULTES** / homme et femme - femme enceinte - enfant + 12 ans = **2 comprimés**
- > **ENFANTS** / de 3 à 12 ans = **1 comprimé**
- > **NOURRISSONS** / jusqu'à 36 mois = **1/2 comprimé** (jusqu'au 1<sup>er</sup> mois de vie)

Le comprimé d'iode peut être avalé ou dissout dans une boisson (eau, lait, jus de fruit)

## EN CAS D'ACCIDENT PLUSIEURS ALERTES SONT POSSIBLES

### PAR UNE SIRÈNE (testée le premier mercredi du mois vers midi, pendant 1min et 41s)

- > Elle diffusera 3 signaux sonores prolongés et modulés d'1 minute et 41 secondes chacun et séparés d'un intervalle de 5 secondes.



### PAR TÉLÉPHONE dans le périmètre de mise à l'abri «réflexe»

### PAR LA RADIO ET LA TÉLÉVISION (France 3 Grand Est, France Bleu Champagne-Ardenne FM95.1) ET LES COMPTES DE LA PRÉFECTURE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

### PAR DES VÉHICULES D'ALERTE

## FIN DE L'ALERTE, VOUS ÊTES INFORMÉS

- > La sirène émet un signal continu d'une durée de 30 secondes,
- > Le système automatique d'alerte téléphonique, les services de secours, les médias et les réseaux sociaux relaient l'information.

## DÈS L'ALERTE, METTEZ-VOUS À L'ABRI



Entrez dans le bâtiment le plus proche, fermez les portes et fenêtres et coupez si possible la ventilation



Allumez la télévision, écoutez la radio locale et suivez les comptes de la préfecture sur les réseaux sociaux



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge



N'encombrez pas le réseau téléphonique

## SUR ORDRE DU PRÉFET, ÉVACUEZ

Si la situation l'exigeait, l'évacuation serait décidée par les pouvoirs publics et annoncée par la radio et la télévision locales et via les comptes de la préfecture sur les réseaux sociaux.

- > Rassemblez vos affaires indispensables dans un sac bien fermé.
- > Coupez le gaz, l'électricité et l'eau.
- > Fermez les volets, les fenêtres et la porte à dé.
- > Emmenez vos animaux domestiques.

**A l'école, vos enfants seront conduits dans les centres d'accueil et de regroupement.**

Les pouvoirs publics locaux et les médias vous indiqueront comment aller les chercher.

> Evacuez en privilégiant une évacuation par vos propres moyens. Sinon, rejoignez le point de rassemblement de votre commune pour y être pris en charge et évacués par les moyens mis en place par les pouvoirs publics.

> Evacuez en privilégiant un hébergement par vos propres moyens. A défaut, rejoignez le centre d'accueil et de regroupement le plus proche pour y être pris en charge.

> Les personnes dépendantes nécessitant une assistance particulière doivent se faire connaître auprès de la mairie de leur domicile.

## SUR ORDRE DU PRÉFET, INGÉREZ DE L'IODE

Les comprimés d'iode stable protègent efficacement la thyroïde contre les effets des rejets d'iode radioactif qui pourraient survenir en cas d'accident nucléaire.

- > Que ce soit pendant la mise à l'abri ou l'évacuation, la prise d'iode doit être réalisée sur ordre du préfet, suivant la posologie précisée sur la boîte et rappelée ci-contre. L'iode stable est un médicament, les consignes doivent être respectées.



# Risque tempête

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...)

## Les effets

Vents violents, précipitations intenses... les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

## Les conséquences

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain.

## Le risque à La Louptière-Thénard

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20 % des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100 km/h).

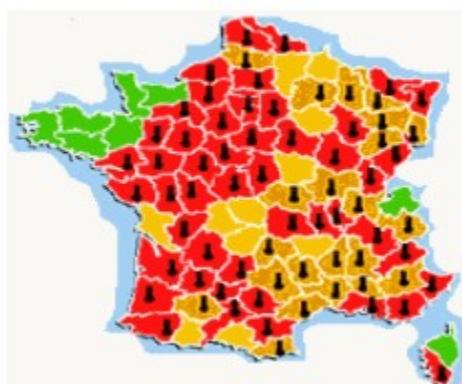
Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux tempêtes.



### Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

- **Une vigilance absolue s'impose**  
des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière.**

|  |                  |  |               |
|--|------------------|--|---------------|
|  | Vent violent     |  | Neige-verglas |
|  | Pluie-inondation |  | Canicule      |
|  | Orages           |  |               |



# CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

## DÈS AUJOURD'HUI

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France [www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)

### Si une tempête est annoncée

- Mettez-vous à l'abri et amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Évitez de prendre votre véhicule. Reportez autant que possible vos déplacements.

## PENDANT UNE TEMPÊTE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- Si vous devez sortir, soyez prudent.

## APRÈS UNE TEMPÊTE

- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.
- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre. - Contactez votre mairie pour une éventuelle reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune.

## Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez portes et volets



Ne montez pas sur un toit



Ne prenez pas votre véhicule



Ne restez pas sous les lignes électriques



# Risque sanitaire : pandémie

Une pandémie est une épidémie présente sur une large zone géographique internationale. Elle touche une partie importante de la population mondiale. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

## Le risque à La Louptière-Thénard

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux risques de pandémie.

## Les modes de transmission

La transmission des virus se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

## Les mesures de prévention



## Les bons réflexes !



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Éviter de se toucher le visage



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



# Risque sanitaire : canicule

Une canicule désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement sur les mois de juin, juillet et août.

## Les dangers

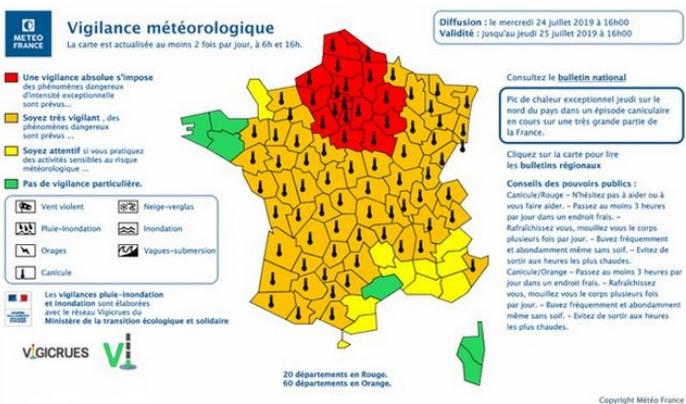
Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.

Les conséquences les plus graves sont la déshydratation (crampes, épuisement, faiblesse...) et le coup de chaleur (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées...).

## Les mesures de prévention

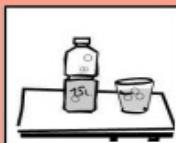
Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la mairie toute personnes de votre entourage qui vous semble en difficultés.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo France intègre le risque de canicule. Elle est consultable depuis le site [www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr).



## Les bons réflexes !

### Personnes âgées



Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif.  
Mangez des fruits et des crudités



Evitez de sortir aux heures les + chaudes, mais plutôt le matin ou tard le soir.



Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage.

### Parents - enfants



Buvez au moins 1L ½ d'eau par jour. Evitez de consommer de l'alcool.



Evitez les activités sportives intenses.



Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins, et amis âgés et handicapés.



# NOTES



## NOTES



## Les numéros utiles

|   |  |
|---|--|
| <b>Mairie de La Louptière Thénard</b><br><a href="mailto:mairie-la-louptiere-thenard@orange.fr">mairie-la-louptiere-thenard@orange.fr</a> | 03 25 39 13 45   |
| <b>Préfecture de l'Aube – Troyes</b><br><a href="mailto:prefecture@aube.gouv.fr">prefecture@aube.gouv.fr</a>                              | 03 25 42 35 00<br>Site internet : <a href="http://www.aube.gouv.fr">www.aube.gouv.fr</a>     |
| <b>Direction Départementale des Territoires</b><br><a href="mailto:ddt@aube.gouv.fr">ddt@aube.gouv.fr</a>                                 | 03 25 46 20 25   |
| <b>Pompiers</b>   | 18 ou (par portable : 112)   |
| <b>Police / Gendarmerie</b>   | 17   |
| <b>SAMU</b>   | 15   |
| <b>Conseil Départemental</b><br><b>Centre routier</b>   | 0 800 12 10 10   |
| <b>Météo France</b>   | 0 899 71 02 10<br>Site internet : <a href="http://www.meteofrance.fr">www.meteofrance.fr</a> |
| <b>Vigicrues</b>  | Site internet : <a href="http://www.vigicrues.gouv.fr">www.vigicrues.gouv.fr</a>             |
| <b>Géorisques</b>   | Site internet : <a href="http://www.georisques.gouv.fr">www.georisques.gouv.fr</a>           |

**Écoutez les informations :**

Champagne FM 97.5  
France Bleue 100.8  
France Info 105.5  
France Inter 95.3  
France 2 et France 3  
Canal 32

Plus d'informations sur  
[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)